

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre,

Après convocation légale en date du 11 octobre 2018, le Conseil municipal de la commune de GOUVERNES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. TASSIN, Maire,

Présents :

M. TASSIN, Maire,

M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE, M. PONSARD Adjoints,

M. VAN HILLE, Conseiller municipal délégué,

M. CONTANT, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme TORTRAT, Conseillers municipaux,

Pouvoirs : de M. MOSSER à Mme BOUZIANE ; de Mme FERON à Mme DESPLANCHES ; de M. PANIER à Mme TORTRAT,

Absente excusée : Mme LECOQ.

Secrétaire de séance : M. CONTANT.

M. le Maire déclare ouverte à 20 h 02 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. Contant secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Procès verbal de la séance du 20 septembre 2018 :

Mme Tortrat signale l'absence d'affichage de ses remarques. M. le Maire donne lecture du résumé des observations de Mme Tortrat tel qu'il figure au compte rendu, ce résumé renvoie en outre à l'annexe intégrale de ses observations écrites qui a été affichée avec le compte rendu et qui constitue la 4^{ème} page de celui-ci. Mme Tortrat signale en outre que le renouvellement à l'identique du droit de préemption en zone 1AU du PLU ne pouvait pas être invoqué puisque l'OAP n'existait pas au POS. M. le Maire rappelle que cette zone 1AU du PLU constitue la suite directe et précise de la zone NA du POS qui prévoyait une urbanisation future, comme il a été expliqué plusieurs fois lors de la préparation du PLU, et sur laquelle ce droit de préemption existait déjà avec une délégation à la CAMG.

Il est donc constaté que ces observations sont sans objet.

Le Procès verbal du 20 septembre 2018 est **approuvé** par 12 voix pour et 2 abstentions (Mme Tortrat, M. Panier)

I.- DELIBERATIONS :

1.- MODIFICATION D'UN CONTRAT CDD PERISCOLAIRE :

M. Degrémont expose que ce contrat existait depuis 2010 et a servi de base à différents recrutements d'agents en CDD. En 2014 avec la création des NAP il a été porté à 18 heures hebdomadaires en semaines scolaires. A présent, avec la suppression des NAP et compte tenu du besoin actuel, il doit être ramené à 12 heures. Le Trésor Public nous demande une nouvelle délibération pour acter cette modification.

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** la délibération proposée.

2.- CONTRAT POUR AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (CANTINE) :

M. Degrémont expose le besoin de renouveler le recrutement d'une auxiliaire de vie scolaire pour un enfant à raison de 6 heures hebdomadaires en semaines scolaires (service de cantine) sachant que l'Education Nationale finance l'intervention de cette auxiliaire durant les heures scolaires proprement dites, et que ce recrutement est subordonné à l'existence de la prestation de l'Education Nationale.

Le Conseil municipal approuve à l'**unanimité** la délibération proposée.

3.- SDESM : GROUPEMENT DE COMMANDE DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP :

M. le Maire et M. Degrémont exposent que le SDESM propose de constituer un groupement de commande pour les diagnostics d'amiante et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les enrobés de voirie, à l'occasion des travaux de voirie. Cette prestation est gratuite pour nous en ce qui concerne les frais du marché. Les frais de prestations n'interviennent qu'en cas de demande ponctuelle lors de travaux de voirie.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la convention et l'adhésion au groupement de commande.

4.- DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ENTRETIEN SUR LA TOITURE DE L'EGLISE :

M. Ponsard expose que de précédentes interventions d'entretien ont mis en évidence la nécessité de procéder à la réfection de certains éléments de la toiture de l'église (réparation partielle du faitage principal ; fuites de gouttières ; solins d'étanchéité sur le clocher et la tourelle) comme précisé par la Sté Granier suite à de précédentes interventions, notamment pour remédier à l'infiltration des eaux pluviales et à l'humidité dans les murs. Il est proposé de demander au Département une subvention pour les bâtiments non classés, comme il a été sollicité et obtenu pour le plancher de la chambre des cloches. Le devis de la Sté Granier est de 9 932 € HT.

Mme Tortrat considère qu'il aurait été utile de demander un autre devis. M. Ponsard précise que compte tenu du montant il n'est pas obligatoire de procéder à une mise en concurrence, ce qui n'aurait rien apporté de plus, car cette entreprise est la seule à proximité qui puisse intervenir efficacement sur ce type de travaux. Elle a fait ses preuves lors de précédents travaux d'entretien sur l'église de Gouvernes et sur la salle Lhuillier en détectant et en réglant de délicats problèmes du même type.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal autorise la demande de subvention pour ces travaux, **par 12 voix pour et 2 abstentions** (Mme Tortrat, M. Panier).

5.- CAMG : RAPPORT DE LA CLECT SUR LES TRANSFERTS DE CHARGES :

M. le Maire expose que la commission locale compétente a évalué les transferts de charges, en application de l'article 1609 nonies du code général des impôts. Le rapport de la CLECT est commenté en séance. Les modifications concernent soit des communes nouvellement adhérentes (Ferrières, Pontcarré) soit des sujets déjà traités en ce qui nous concerne, soit des sujets pour lesquels nous n'avions pas de précédentes charges. En conséquence, notre attribution de compensation demeure inchangée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT du 10 septembre 2018.

II.- INFORMATIONS DIVERSES :

Arrêté de catastrophe naturelle :

M. Ponsard précise que la Préfecture a signalé verbalement que notre demande a été acceptée et que l'arrêté ministériel va paraître très bientôt au Journal Officiel. La mairie signalera cette publication individuellement aux administrés qui se sont déclarés comme ayant eu des dommages. Les intéressés auront alors un délai de 10 jours pour saisir leur assureur, aux termes de la loi.

Travaux divers :

M. le Maire rappelle que divers travaux d'entretien ont été réalisés cet été : décapage complet et restauration de la grille du perron de la mairie, remise en peinture des deux portes de l'église, puis récemment : extension du columbarium du cimetière avec la création de 9 cases nouvelles et d'un dallage permettant une extension ultérieure.

Entretien des trottoirs et caniveaux :

Suite à l'information diffusée aux habitants, M. Degrémont fait le point de l'utilisation de la machine de désherbage mécanique qui permet d'utiles progrès notamment sur la durée globale des travaux concernés. L'acquisition de cette machine de haute qualité a été subventionnée.

Extension de l'école :

Mme Tortrat demande des précisions sur l'annonce parue dans « La Marne » du 17 octobre au sujet de l'appel à concurrence pour l'extension de l'école. M. le Maire précise que ce sujet sera examiné dans un prochain Conseil Municipal.

Séance levée à 20 h 50.

Fait en Mairie le 27 octobre 2018
Le Maire
Jean TASSIN